



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement



UNEP(OCA)/MED WG.3/2

5 mai 1989

FRANCAIS

Original: ANGLAIS

---

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion conjointe du Comité scientifique et  
technique et du Comité socio-économique

Athènes, 26-30 juin 1989

Orde du jour provisoire annoté

## Introduction

Le Bureau élargi des Parties contractantes (Athènes, 1er-2 novembre 1988) a autorisé le secrétariat à présenter sous une forme révisée le budget du programme par objectifs pour l'exercice biennal 1990/1991 et de le soumettre à la prochaine réunion du Bureau (UNEP/BUR/33/6).

Lors de sa réunion à Athènes, les 14-15 mars 1989, le Bureau a examiné le projet de budget du programme par objectifs pour l'exercice biennal 1990/1991 et il a demandé au secrétariat de soumettre les propositions de budget du programme de manière plus détaillée à une réunion conjointe des deux comités subsidiaires à convoquer à Athènes les 26-30 juin 1989.

En conséquence, la présente réunion aura pour tâche d'examiner les progrès réalisés en 1988/1989 et les programmes proposés avec leurs incidences budgétaires pour toutes les composantes du Plan d'action pour la Méditerranée pour l'exercice biennal 1990/1991 en vue de leur approbation finale par la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes dont la tenue est prévue à Athènes du 3 au 6 octobre 1989.

## Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le lundi 26 juin 1989, à 10 heures, dans la salle de conférence de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), à Athènes, par le Coordonnateur du PAM. Toutes les structures focales du PAM ont été invitées à envoyer leurs représentants en tenant compte des sujets spécifiques de la réunion. Des représentants des organisations internationales concernées et des Centres d'activités régionales ont également été invités à prendre part à la réunion.

## Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférence des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs s'appliquera à la réunion (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

## Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

Conformément à la règle 20 du règlement intérieur, la réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et  
organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat, tel qu'il figure dans le document UNEP(OCA)/MED WG.3/1 et est annoté dans le présent document, sera proposé à la réunion pour adoption. Etant donné l'emploi du temps particulièrement chargé de la réunion, il est proposé que le Comité ne siège qu'en séances plénières. Des groupes spéciaux de discussion ou des sous-comités de rédaction pourront être constitués par le Comité, en consultation avec le secrétariat. La réunion examinera et adoptera l'emploi du temps proposé et figurant en annexe au présent document.

Un service d'interprétation simultanée anglais-français sera assuré pour toutes les séances du Comité.

Point 5 de l'ordre du jour -

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en  
oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée en  
1988/1989, recommandations et budget du  
programme pour 1990/1991

Le Coordonnateur présentera les documents UNEP(OCA)/MED WG.3/Inf.3 "Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée en 1988/1989" et UNEP(OCA)/MED WG.3/3 "Recommandations et budget du programme pour 1990/1991 - Propositions du secrétariat".

Le premier document contient un rapport sur l'état d'avancement de toutes les activités du PAM en 1988/1989 sous une forme très succincte. La réunion est invitée à formuler des observations sur les activités menées au cours de cette période et à prendre note de celles-ci.

Le second constitue le principal document de travail dont est saisie la réunion. Il contient une nouvelle présentation du budget du programme par objectifs pour l'exercice biennal 1990/1991, conformément à la demande du Bureau des Parties contractantes.

Le document est divisé en deux sections: la première contient A: Activités et incidences pour 1990/1991; B: Crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement requis pour l'exercice biennal 1990/1991 pour l'Unité de coordination et tous les centres régionaux et autres; et C: Coûts d'appui au programme. La deuxième section contient les recommandations proposées. La réunion est invitée à centrer ses travaux sur ce document, à l'examiner et à se prononcer sur les diverses recommandations proposées.

Point 5.1 de l'ordre du jour -

Gestion et coordination du programme du Plan  
d'action pour la Méditerranée

(a) Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles

Le Coordonnateur présentera, dans le document UNEP(OCA)/MED WG.3/3, les éléments A.1, B.1 et C de la section I sur le budget du programme proposé, les crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement requis, et les coûts d'appui au programme pour l'exercice biennal 1990/1991, ainsi que les recommandations figurant à l'élément 1 de la section II. La réunion sera invitée à examiner ces éléments du document en vue de leur approbation.

(b) Coordination du programme

Le Coordonnateur présentera, dans le document UNEP(OCA)/MED WG.3/3, les éléments A.2, B.1 et C de la section I sur le budget du programme proposé, les crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement requis et les coûts d'appui au programme pour l'exercice biennal 1990/1991, ainsi que les recommandations figurant à l'élément 2 de la section II. La réunion sera invitée à examiner ces éléments du document en vue de leur approbation.

(c) Composante juridique

Le Coordonnateur présentera, dans le document UNEP(OCA)/MED WG.3/3, les éléments A.3, B.1 et C de la section I sur le budget du programme proposé, les crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement requis et les coûts d'appui au programme pour l'exercice biennal 1990/1991, ainsi que les recommandations figurant à l'élément 3 de la section II. La réunion sera invitée à examiner ces éléments du document en vue de leur approbation.

Point 5.2 de l'ordre du jour -

Application du Protocole relatif à la pollution  
d'origine tellurique et du Protocole relatif aux  
immersions

(a) Rapport sur l'état d'avancement de l'application du Protocole tellurique et du Protocole  
relatif aux immersions

Le spécialiste hors classe en sciences de la mer à l'Unité de coordination présentera la partie 4 du rapport sur l'état d'avancement figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.3/Inf.3 à propos de l'état de l'application de ces deux protocoles en 1988/1989. La réunion sera invitée à examiner cette partie du rapport et à en prendre note.

Le spécialiste hors classe en sciences de la mer à l'Unité de coordination présentera, dans le document UNEP(OCA)/MED WG.3/3, l'élément A.4 de la section I sur le budget du programme proposé, les crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement requis pour l'exercice 1990/1991 et les recommandations figurant à l'élément 4.1 de la section II. La réunion sera invitée à examiner ces éléments en vue de leur approbation.

(b) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les huiles lubrifiantes usées et mesures proposées

Le spécialiste hors classe en sciences de la mer à l'Unité de coordination présentera, dans le document UNEP(OCA)/MED WG.3/3, l'élément 4.2 de la Section II (Recommandations). La réunion sera invitée à examiner ces recommandations en vue de leur approbation.

(c) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le cadmium et mesures proposées

Le spécialiste hors classe en sciences de la mer à l'Unité de coordination présentera, dans le document UNEP(OCA)/MED WG.3/3, l'élément 4.3 de la section II (Recommandations). La réunion sera invitée à examiner ces recommandations, en vue de leur approbation.

(d) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organostanniques et mesures proposées

Le spécialiste hors classe en sciences de la mer à l'Unité de coordination présentera, dans le document UNEP(OCA)/MED WG.3/3, l'élément 4.4 de la section II (Recommandations). La réunion sera invitée à examiner ces recommandations en vue de leur approbation.

(e) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organohalogénés et mesures proposées

Le spécialiste hors classe en sciences de la mer à l'Unité de coordination présentera, dans le document UNEP(OCA)/MED WG.3/3, l'élément 4.5 de la section II (Recommandations). La réunion sera invitée à examiner ces recommandations en vue de leur approbation.

Point 5.3 de l'ordre du jour -

Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée

Le spécialiste hors classe en sciences de la mer présentera la partie 5 du rapport UNEP(OCA)/MED WG.3/Inf.3 sur l'état d'avancement de la surveillance continue de la pollution marine dans le cadre du MED POL en 1988/1989.

La réunion sera invitée à examiner cette partie du rapport et à en prendre note.

Le spécialiste hors classe en sciences de la mer présentera, dans le document UNEP(OCA)/MED WG.3/3, les éléments A.5 et B.2 de la section I sur le budget du programme proposé, les crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement de la composante "surveillance continue" requis pour l'exercice biennal 1990/1991. La réunion sera invitée à examiner ces éléments en vue de leur approbation.

Point 5.4 de l'ordre du jour -

Prévention et lutte contre la pollution par les navires

(a) Application du Protocole relatif aux situations critiques

Le spécialiste hors classe en sciences de la mer présentera la partie 6 du rapport UNEP(OCA)/MED WG.3/Inf.3 sur l'état d'avancement de l'application du Protocole relatif aux situations critiques en 1988/1989.

La réunion sera invitée à examiner cette partie du rapport et à en prendre note.

(b) Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures (ROCC)

Le directeur du ROCC présentera la partie 6.a du rapport figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.3/Inf.3 sur l'état d'avancement des travaux du Centre en 1988/1989. La réunion sera invitée à examiner cette partie du rapport et à en prendre note.

Le directeur du ROCC présentera également, dans le document UNEP(OCA)/MED WG.3/3, les éléments A.6 et B.3 de la section I sur le budget du programme proposé, les crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement du ROCC requis au cours de l'exercice biennal 1990/1991 et les recommandations figurant à l'élément 6.a de la section II. La réunion sera invitée à examiner ces éléments du document en vue de leur approbation.

(c) Installations portuaires de réception des eaux de ballast et autres résidus huileux en Méditerranée

Le Coordonnateur présentera la partie 6.b du rapport figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.3/Inf.3, ainsi que le document UNEP(OCA)/MED WG.3/3, Section I.A.6.b sur les activités relatives aux installations portuaires de réception avec leurs incidences budgétaires pour l'exercice biennal 1990/1991 et les recommandations figurant en II.6.b.

Il est escompté que la réunion prendra note de l'élément 6.b du rapport et les participants seront invités à examiner les activités avec leurs incidences budgétaires pour 1990/1991 en vue de leur approbation.

Point 5.5 de l'ordre du jour -

Protection du patrimoine méditerranéen commun

(a) Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées

Le Coordonnateur présentera la partie 7 du rapport UNEP(OCA)/MED WG.3/Inf.3 consacrée à ce point de l'ordre du jour.

La réunion sera invitée à examiner le rapport et à en prendre note.

(b) Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Centre d'activités régionales/aires spécialement protégées (CAR/ASP)

Le directeur du Centre ASP présentera, dans le document UNEP(OCA)/MED WG.3/Inf.3, les éléments A.7.a et B.4 de la section I concernant les activités avec leurs incidences budgétaires, les dépenses budgétaires prévues de personnel et de fonctionnement pour l'exercice biennal 1990/1991, et les recommandations figurant en II.7.a.

La réunion sera invitée à examiner ces éléments en vue de leur approbation.

(c) Préservation des 100 sites historiques

Le Coordonnateur présentera l'élément 7.b du rapport UNEP(OCA)/MED WG.3/Inf.3 sur l'état d'avancement des activités relatives aux sites historiques en 1988/1989.

La réunion sera invitée à examiner cet élément du rapport et à en prendre note.

En outre, le Coordonnateur présentera, dans le document UNEP(OCA)/MED WG.3/3, l'élément A.7.b de la section I sur les activités proposées avec leurs incidences budgétaires pour l'exercice biennal 1990/1991 et les recommandations figurant en II.7.b.

La réunion sera invitée à examiner ces éléments en vue de leur approbation.

Point 5.6 de l'ordre du jour -

Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale méditerranéenne

(a) Base de données sur l'environnement et le développement méditerranéens. Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)

Le président du Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB) présentera l'élément 8.a du rapport figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.3/Inf.3 à propos des activités du Centre du Plan Bleu en 1988/1989.

La réunion sera invitée à examiner cet élément du rapport et à en prendre note.

Le président du CAR/PB présentera également, dans le document UNEP(OCA)/MED WG.3/3, l'élément A.8.a de la section I sur la nouvelle proposition française concernant le Centre d'observation méditerranéen sur l'environnement et le développement ainsi que les activités proposées de ce Centre avec leurs incidences budgétaires pour l'exercice biennal 1990/1991, de même que l'élément B.5 de la section I consacrée aux dépenses budgétaires prévues de personnel et de fonctionnement du Centre et les recommandations figurant en II.8.a.

La réunion sera invitée à examiner ces éléments en vue de leur approbation.

(b) Planification et gestion côtières

Le directeur du Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) présentera l'élément 8.b du rapport sur l'état d'avancement des travaux du Centre en 1988/1989.

La réunion sera invitée à examiner cet élément du rapport et à en prendre note.

Le directeur du CAR/PAP présentera également, dans le document UNEP(OCA)/MED WG.3/3, l'élément A.8.b de la section I sur les activités du Centre avec leurs incidences budgétaires pour l'exercice biennal 1990/1991, ainsi que l'élément B.6 de la section I consacré aux dépenses budgétaires prévues de personnel et de fonctionnement du Centre pour l'exercice biennal 1990/1991 et les recommandations figurant en II.8.b.

La réunion sera invitée à examiner ces sections en vue de leur approbation.

(c) Projets pilotes relatifs aux zones côtières

Le Directeur du Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) présentera l'élément 8.c du rapport figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.3/Inf.3 concernant les activités relatives aux quatre projets pilotes par pays en cours d'exécution.

La réunion sera invitée à examiner cet élément du rapport et à en prendre note.

Le Coordonnateur du PAM présentera, dans le document UNEP(OCA)/MED WG.3/3, l'élément A.8.c de la section I sur les activités et leurs incidences budgétaires pour l'exercice biennal 1990/1991 et les recommandations figurant en II.8.c.

La réunion sera invitée à examiner ces éléments en vue de leur approbation.



Point 5.7 de l'ordre du jour -

Information du public

Le Coordonnateur du PAM présentera la partie 9 du rapport figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.3/Inf.3. La réunion sera invitée à examiner cette partie du rapport et à en prendre note.

Le Coordonnateur présentera également, dans le document UNEP(OCA)/MED WG.3/3, l'élément A.9 de la section I sur les activités relatives à cette composante avec leurs incidences budgétaires pour l'exercice biennal 1990/1991 et les recommandations figurant en II.9.

La réunion sera invitée à examiner ces éléments en vue de leur approbation.

Point 6 de l'ordre du jour -

Préparation par le secrétariat d'un rapport annuel sur l'application des Protocoles à la Convention de Barcelone

Ce point a été proposé par la Communauté économique européenne (CEE), et il est prévu que le représentant de la CEE le présentera. Le Coordonnateur du PAM fera une déclaration sur la question.

La réunion sera invitée à examiner la proposition et à prendre une décision à cet égard.

Point 7 de l'ordre du jour -

Questions diverses

D'autres questions relatives au Plan d'action pour la Méditerranée que les participants ou le secrétariat souhaiteraient soumettre à l'attention de la réunion seront examinées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 9 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée par le président le vendredi 30 juin 1989 à 18 heures.

ANNEXE

Emploi du temps proposé

Date	Séance	Point de l'ordre du jour
Lundi 26 juin	matin	1,2,3,4,5,5.1(a,b,c)
	après-midi	5.2(a,b,c)
Mardi 27 juin	matin	5.2(d,e)
	après-midi	5.3
Mercredi 28 juin	matin	5.4(a,b,c) 5.5(a,b,c)
	après-midi	5.6(a)
Jeudi 29 juin	matin	5.6(b)
	après-midi	5.6(c)
Vendredi 30 juin	matin	5.7, 6, 7
	après-midi	8, 9

Séances de travail: 9 h 30 - 12 h 30  
14 h 30 - 17 h 30

Pause café: 11 h, le matin  
16 h, l'après-midi